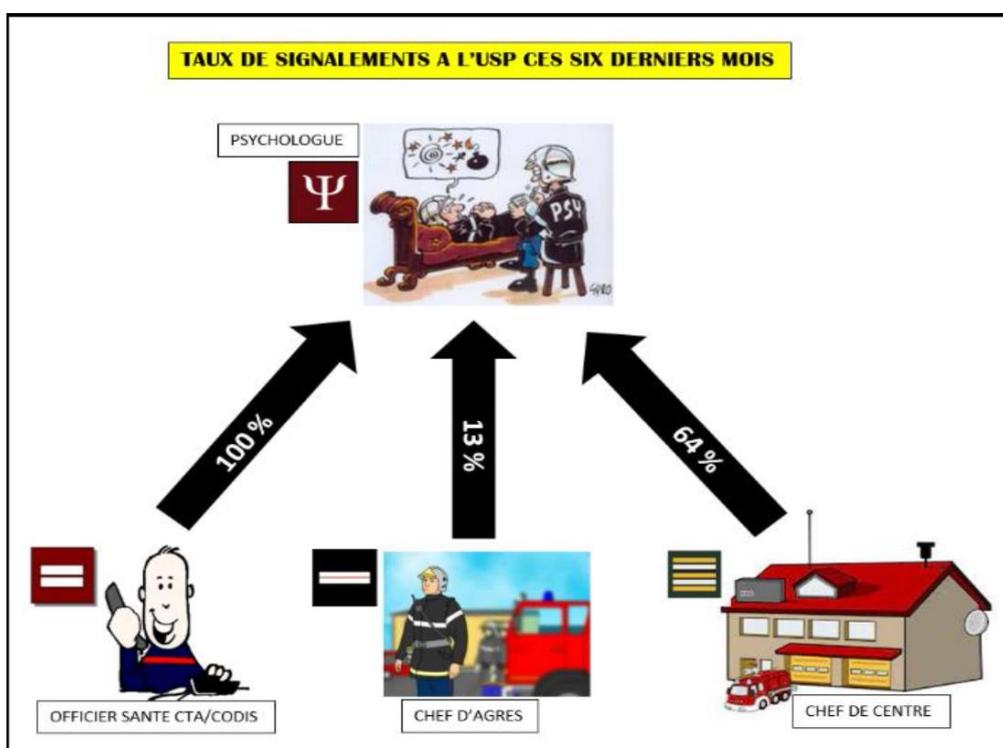


Traumatismes psychiques

Dans leur activité opérationnelle, les sapeurs-pompiers sont régulièrement confrontés à des situations éprouvantes. Même formés et aguerris, ils restent des êtres humains et peuvent être personnellement affectés et impactés par une intervention. Quand on leur demande, tous confient avoir été marqués et parfois perturbés par des interventions, sans avoir bénéficié d'un soutien psychologique. Les causes sont multifactorielles et l'état émotionnel du sapeur- pompier au moment des faits est un facteur pondérant.

Le nombre d'interventions traumatogènes semble sous-évalué ; ce qui expliquerait l'écart entre le vécu des sapeurs-pompiers et les signalements à l'Unité de Soutien Psychologique (USP).



L'Infirmière Lieutenant **INGAUD-JAUBERT Anaïs** du Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours du Rhône a effectué un travail de recherche tutoré dans le cadre de sa formation initiale sapeur-pompier professionnelle en 2022 :

« Les sapeurs-pompiers face au traumatisme psychique opérationnel ».

L'intelligence collective est le seul moyen d'aboutir à une amélioration des pratiques au sujet du traumatisme psychique opérationnel. En effet, il m'apparaît nécessaire de réunir à la fois les professionnels de santé, l'encadrement sapeur-pompier mais également des victimes/patients volontaires. De ce prisme pourrait émerger un guide des bonnes pratiques qui, je l'espère, permettrait de réduire l'incidence de cette affection en agissant sur la

prévention primaire. Il pourrait également permettre un meilleur dépistage pour enclencher une meilleure prise en charge de l'agent.

Les résultats lui ont permis de proposer des pistes d'améliorations :

- ◆ Repenser les formations, notamment :
 - Agir précocement c'est à dire dès la FI SUAP.
Revoir le contenu et la forme qui ne semblent pas suffisants. Proposer de donner des clefs aux apprenants : signes cliniques, distribution de plaquette d'information, différencier une réaction normale d'une réaction anormale après confrontation à une intervention traumatogène ;
 - Intégrer un module spécifique dans la formation des chefs d'agrès tout engin ;
 - Intégrer un module spécifique dans la formation du personnel opérant au CTA/CODIS : de l'opérateur jusqu'au chef de salle ;
 - Pour tous : intégrer le traumatisme psychique au programme des FMMPA !
- ◆ Créer des procédures opérationnelles spécifiques à ce risque.
- ◆ Créer une alerte VIGILANCE au niveau des salles opérationnelles CTA/CODIS.
- ◆ Concevoir des outils d'aide décisionnelle à destination des chefs d'agrès et des chefs de centre.
- ◆ Systématiser le compte-rendu à l'infirmier de groupement concerné afin qu'il puisse être une aide de proximité pour l'agent et pour l'USP
- ◆ Assurer la traçabilité des interventions traumatogènes dans le dossier médical des agents. Celle-ci permettra au médecin de faire un point avec l'agent, à distance, lors de sa visite médicale périodique.

Infirmière Lieutenant Anaïs INGAUD-JAUBERT

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

anaïs.ingaud-jaubert@sdmis.fr

Lien vers le mémoire : <https://www.calameo.com/read/002124712ae51de29519f>